



Séance du 10 AVRIL 2017
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Ville de SAINT MARC SUR COUESNON

Présents : J. MASSON, G. LÉONARD, A. CHESNEL, V. PIGEON, C. PÉGNÉ, L. GIGORY, C. CORNEC, D. ROYER, I. CHARRAUD, JF. VALLÉE, JM. CLAIRAY, P. LABBÉ.

Absents excusés : S. FÉVRIER donne pouvoir à JF. VALLÉE, E. PELÉ donne pouvoir à A. CHESNEL ;

Secrétaire de Séance : I. CHARRAUD

1) COMMUNE : vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ De reconduire les taux d'imposition 2016 pour l'année 2017, soit ;

- Taxe d'habitation : 11.13%
- Taxe foncière bâti : 15.82%
- Taxe foncière non-bâti : 42.60%

2) COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION : Fiscalité / lissage des taux

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et son article L.2311-5 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636-1 et suivants et l'article 1638-0 bis ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création de Fougères Agglomération ;

Considérant l'écart de taux sur les ex-communautés et les 7 communes rattachées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de voter le principe de la mise en place d'un lissage des taux sur 3 ans pour les taxes communautaires suivantes :
- Foncier bâti
 - Cotisation Foncière des Entreprises

3) COMMUNE : Compte Administratif 2016 : affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats du Compte Administratif 2016 du budget Communal :

Ceux-ci s'élèvent :

☞ En fonctionnement à :	+ 228 033.29 €
☞ En investissement à :	+ 97 606.83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au B.P. 2017 de la façon suivante :

- section fonctionnement, compte R002 :	183 033.29 €
- section investissement, compte 1068 :	45 000.00 €

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'investissement au B.P. 2017 de la façon suivante :

- section d'investissement, compte R001 :	97 606.83 €
---	-------------

4) COMMUNE : Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A VOTÉ à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la Commune, arrêtés aux sommes suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Désignation	Crédits au BP 2017
011	Charges à caractère général	113 697.00 €
012	Charges de personnel	133 860.00 €
65	Charges de gestion courante	100 750.00 €
66	Charges financières	5 800.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 900.00 €
022	Dépenses imprévues	10 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	181 027.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 296.00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		548 330.00 €

Recettes de fonctionnement :

Chap.	Désignation	Crédits au BP 2017
013	Atténuation des charges	11 500.00 €
70	Produits des services	25 430.00 €
73	Impôts et taxes	150 723.00 €
74	Dotations, participations...	139 067.00 €
75	Produits de gestion courante	36 000.00 €
76	Produits financiers	0.00 €
77	Produits exceptionnels	2 576.71 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
002	Résultats 2016 reportés	183 033.29 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		548 330.00 €

Dépenses d'investissement :

Chap.	Désignation	Crédits au BP 2017
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €
11	Signalisation	1 500.00 €
16	Points d'eau et réserves incendie	2 900.00 €
17	Aménagement du bourg	0.00 €
20	Église	10 000.00 €
23	Cantine	5 000.00 €
33	Ecole	1 500.00 €
34	PLU	0.00 €
53	Calice	0.00 €
10002	Matériel	3 000.00 €
10003	Bâtiments communaux	11 108.00 €
10004	Salle des Fêtes	7 000.00 €
10005	Parking	0.00 €
10006	Voies et chemins ruraux	30 200.00 €
10010	Commerce	0.00 €
10011	Mairie	8 300.00 €
10012	Bibliothèque	326 940.00 €
10013	Aménagements rue mairie / estuaires	124 000.00 €
020	Dépenses imprévues	9 639.00 €
OFI	Emprunts et dettes assimilées	39 600.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		580 687.00 €

Recettes d'investissement :

Chap.	Désignation	Crédits au BP 2017
13	Subvention d'investissement	117 466.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 224.17 €
1068	Excédent de fonct. capitalisé	45 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	52 363.00 €
021	Virement de la section fonctionnement	181 027.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
001	Résultats 2016 reportés	97 606.83 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		580 687.00 €

5) ASSAINISSEMENT : Compte Administratif 2016 : affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats du Compte Administratif 2016 du budget Assainissement :

Ceux-ci s'élèvent :

☞ En fonctionnement à :	+ 13 809.83 €
☞ En investissement à :	- 35 333.32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au B.P. 2017 de la façon suivante :

- section fonctionnement, compte R002 : 13 809.83€
- section investissement, compte 1068 : 0.00 €

DÉCIDE d'affecter le déficit d'investissement au B.P. 2017 de la façon suivante :

- section d'investissement, compte D001 : 35 333.32 €

6) ASSAINISSEMENT : Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A VOTÉ à l'unanimité, le budget primitif 2017 de l'assainissement, arrêté aux sommes suivantes :

Dépenses d'exploitation :

Chap.	Désignation	Crédits au BP 2017
011	Charges à caractère général	4 650.00 €
66	Charges financières	1 010.00 €
023	Virement à la section d'investissement	18 911.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 212.00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT		28 783.00 €

Recettes d'exploitation :

Chap.	Désignation	Crédits au BP 2017
70	Vente de produits fabriqués, prestation	12 799.64 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 173.53 €
002	Excédent 2016 reporté	13 809.83 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		28 783.00 €

Dépenses d'investissement :

Chap.	Désignation	Crédits au BP 2017
10001	Réseaux Assainissement	4 813.10 €
16	Emprunts et dettes assimilées	18 941.65 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 173.53 €
001	Déficit 2016 reporté	35 333.72 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		61 262.00 €

Recettes d'investissement :

Chap.	Désignation	Crédits au BP 2017
13	Subvention d'investissement	15 868.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
10	Apports, dotations et réserves	41 182.00 €
021	Virement de la section fonctionnement	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 212.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		61 262.00 €

7) Modification de l'indice de base de l'indemnité des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Vu la revalorisation de la grille indiciaire des indemnités des élus en date du 01/01/2017 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et à ses adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au Budget Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De fixer, à compter du 01/04/2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 24.80% de l'IB 1022 ;
- De fixer, à compter du 01/04/2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 1^{er} adjoint à 12.50% de l'IB 1022 ;
- De fixer, à compter du 01/04/2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 2^{ème} et 3^{ème} adjoint à 8.25% de l'IB 1022 ;
- Autorise le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

8) Questions Diverses

- Point d'information concernant la micro-crèche portée par la Commune de Saint-Jean-sur-Couesnon et Fougères Agglomération. Christophe PÉGNÉ est désigné pour participer aux groupes de travail lié aux avancées du projet.

Actes rendus exécutoire après dépôt en Préfecture le : 11/04/2017

Les Membres,

Le Maire,